



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Terrain vacant, lot 6 574 219 du cadastre du Québec

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 5 septembre 2023 à 19h00, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Rendre réputée conforme :
 - L'implantation d'un immeuble dont la façade ne donne pas directement sur la rue publique.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre lors de cette séance.

Donné à Maniwaki, le 15 aout 2023.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois d'aout 2023.

Louise Pelletier, greffière